

Rapport du maire sur les faits saillants 2025 de la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover

Chères citoyennes et chers citoyens de St-Cyrille,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2026, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2025, tel qu'audité par la firme Daniel Tétreault. La firme Daniel Tétreault CPA Inc. est un cabinet comptable spécialisé dans la vérification, l'audit et la fiscalité, particulièrement réputé au Québec pour son expertise auprès de nombreuses municipalités et MRC de différentes régions administratives.

Les vérificateurs comptables ont indiqué que les états financiers représentaient fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, le tout conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Voici les grandes lignes du rapport financier 2025 :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 1 931 593 \$

- Revenus de taxes supplémentaires 487 304 \$
- Incluant des transferts supplémentaires 220 199 \$
- Vente de terrains et maison Lauzière 265 000 \$

Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover 40070				
SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES				
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025				
(en dollars)				
		2025	2024	
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement	1	11 339 013	12 048 538	10 435 925
Investissement	2		273 276	1 655 040
	3	11 339 013	12 321 814	12 090 965
Charges	4	9 656 694	10 422 140	10 111 595
Excédent (déficit) lié aux activités	5	1 682 319	1 899 674	1 979 370
Moins : revenus d'investissement	6 (273 276)(1 655 040)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	1 682 319	1 626 398	324 330
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		2 099 484	1 971 142
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (827 910)(522 750)(488 523)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (854 409)(1 280 372)(1 015 182)
Excédent (déficit) accumulé	12		(17 948)	959 978
Autres éléments de conciliation	13		26 781	
	14	(1 682 319)	305 195	1 427 415
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		1 931 593	1 751 745

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

De l'excédent de fonctionnement les montants suivants ont été affectés pour :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - Une chargeuse | 338 800 \$ |
| - Des appareils respiratoires | 148 684 \$ |

L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2025 est de 5 968 008 \$

La Municipalité dispose des réserves suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| - Fonds aqueduc et égouts | 3 251 \$ |
| - Fonds de développement économique | 50 746 \$ |
| - Fonds travaux publics | 4 958 \$ |
| - Fonds aréna | 5 301 \$ |
| - Fonds centre multifonctionnel | 204 673 \$ |

La Municipalité dispose d'un fonds de roulement de 880 769 \$

La dette à long terme est de :

18 367 956 \$ au 31 décembre 2025

18 871 211 \$ au 31 décembre 2024

L'investissement dans les immobilisations pour un montant de : 1 771 800 \$

Les principaux sont :

- | | |
|---|------------|
| - Usine de Drummondville | 905 645 \$ |
| - Pavage | 184 993 \$ |
| - Canaux de déshydratation usine UTEU | 87 290 \$ |
| - Module de jeux | 89 463 \$ |
| - Équipements de voirie | 84 780 \$ |
| - Bordure Domaine Audet | 84 390 \$ |
| - Module de jeux parc Turgeon | 58 278 \$ |
| - Parc Guévremont pour abris Dek Hockey | 52 051 \$ |

Traitement des élus - 2025

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS'
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Éric Émond	1.1 Maire	25 423	11 636	4 733	2 367
Pierre Lavigne	1.2 Conseiller	7 764	3 282		
Annie Gentesse	1.3 Conseiller	7 264	3 282		
Michel Tremblay	1.4 Conseiller	1 307	597		
Sylvain Masson	1.5 Conseiller	7 388	3 282		
Mélanie Montcalm	1.6 Conseiller	1 307	597		
Jessica Ébacher	1.7 Conseiller	7 189	3 282		
Pierre Boisvert	1.8 Conseiller	1 307	597		
Patrice Paillé	1.9 Conseiller	7 188	3 282		
Julie champagne	1.10 Conseiller	1 307	597		
Sylvain Jacques	1.11 Conseiller	7 564	3 282		
Dominique Tremblay	1.12 Conseiller	1 307	597		
	2	76 315	34 313	4 733	2 367

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

Projets prévus pour 2026 sont :

- La poursuite de l'aménagement du parc Guévremont
- La relocalisation des terrains de volleyball au parc Guévremont
- La recherche de subvention pour le centre multifonction

La santé financière de la Municipalité de St-Cyrille se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.

Vous pouvez consulter le rapport financier détaillé sur le site Web de notre municipalité.

Saint-Cyrille-de-Wendover

Ce 1^{er} juin 2026



ÉRIC EMOND
Maire